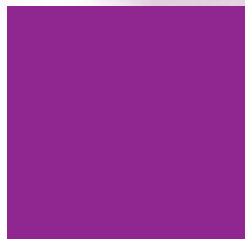




Édition 2009



le memento

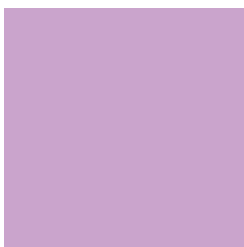
de la convergence informatique
de la retraite complémentaire



Le présent document offre une vision globale sur la convergence informatique.
Il a pour objectif de permettre aux personnes concernées, dans les projets et dans les services utilisateurs, de comprendre les principes généraux de fonctionnement de l'organisation mise en place.

C'est en conservant l'esprit de capitalisation initial et pour mettre en valeur les évolutions majeures du programme depuis 2006 que le Mémento est mis à jour en 2009.

Sommaire



Finalité et enjeux de la Convergence Informatique	p.04
Projets de Convergence Informatique	p.05
Objectifs du système cible Usine Retraite	p.06
Principales briques de l'Usine Retraite	p.08
Déploiement de l'Usine Retraite	p.09
Principes de management de la Convergence Informatique	p.10
Engagement des participants	p.11
Gouvernance du programme de Convergence Informatique	p.12
Direction des Systèmes d'Information retraite complémentaire	p.13
Circuits de décision et d'arbitrage	p.15
Financement et suivi des projets	p.16
Accompagnement du programme de Convergence Informatique	p.18
Socle référentiel	p.20
Glossaire du Programme de Convergence Informatique	p.21

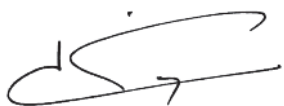
Edito

Dans la première édition du Mémento en 2006, l'édito soulignait le caractère ambitieux et innovant du programme de Convergence Informatique pour les fédérations et les groupes. Depuis le début du programme, des premiers succès très significatifs ont été obtenus en matière d'organisation et de gouvernance ainsi que sur la production des premières briques.

Afin de mieux garantir le résultat final et de renforcer l'efficacité de l'organisation au-delà du programme, les instances politiques ont validé la création de la direction des systèmes d'information de la retraite complémentaire sur proposition des comités de gouvernance.

Les récentes évolutions de l'environnement renforcent le caractère indispensable de la mise en œuvre de la DSI-rc comme un levier essentiel contribuant à la réussite des missions des régimes Agirc et Arrco.

Le Président du Groupe de
Travail Informatique AGIRC



Philippe Vivien

Le Directeur Général
de l'AGIRC et de l'ARRCO



Jean-Jacques Marette

Le Président de la Commission
Informatique ARRCO

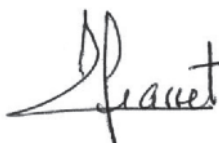


Jean-Louis Deroussen

Le Comité de maîtrise d'ouvrage stratégique du SI RC (G6)



Jean-Louis Coulon



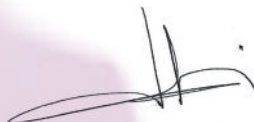
Paul Grasset



Jean-Yves Guyon



Jean-Paul Lacam



Patrick Monteil



Pierre Servant

Le Directeur des systèmes d'information
Retraite Complémentaire



Daniel Lefebvre



Finalité et enjeux de la Convergence Informatique

L'informatique est pour la Retraite, comme pour l'ensemble du secteur tertiaire administratif, un outil fondamental qui doit régulièrement évoluer, en fonction :

- des modifications de l'environnement : évolutions réglementaires, concurrence possible d'autres organismes sur certains champs de l'activité Retraite, demande de service global ;
- des avancées technologiques qu'il est nécessaire d'intégrer afin de pérenniser le système ;
- du rythme des évolutions d'organisation : regroupement de structures, mise en place de nouveaux processus, etc.

Trois raisons majeures ont conduit les régimes à réformer leur informatique : la nécessité de maîtriser la complexité technique et le coût des systèmes d'information, l'accroissement d'efficacité requis pour faire face au « Papy Boom » et, enfin, l'exigence de service global.

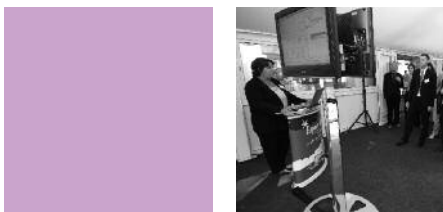
Repenser les processus, est un des objectifs du plan 2005-2010. Ces évolutions requièrent également une nouvelle étape dans l'évolution du système d'information Retraite : la Convergence Informatique.

La convergence informatique a pour objectif de limiter les risques et les coûts informatiques et d'augmenter la réactivité face aux évolutions de l'environnement par la mutualisation des outils informatiques et des ressources allouées à leur réalisation et à leur maintenance.

La convergence informatique concerne :

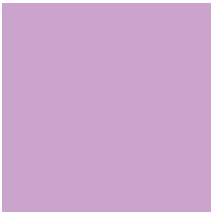
- les fonctionnalités du cœur de métier Retraite liées aux aspects réglementaires ; elles sont traitées dans le cadre du programme par la construction de « Briques Usine Retraite » déléguées à un groupe et déployées dans l'ensemble des Institutions de Retraite Complémentaires ;
- les fonctionnalités liées aux nouvelles missions des régimes, généralement inter-OPS : information des actifs, simplifications administratives. Les applications sont alors développées par un Groupe mais ne sont pas déployées ;
- les regroupements de centres informatiques.

La convergence informatique fait l'objet d'un programme piloté par les Fédérations et bénéficiant d'un plan de financement propre.



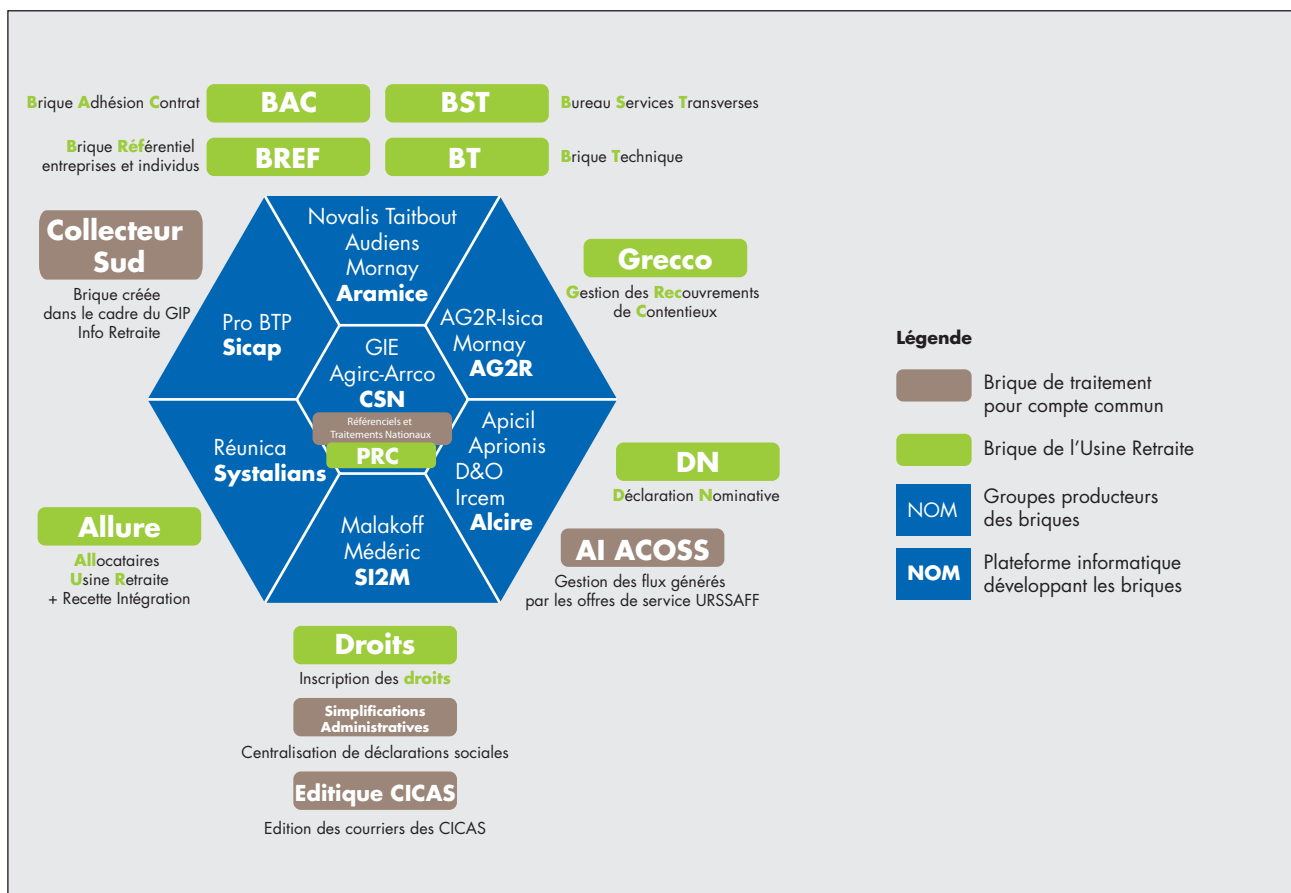
Quelques dates clés concernant la Retraite : Organisation et système d'information

- **Loi du 8 août 1994** Séparation des structures juridiques et financières Retraite et Prévoyance.
- **1996** Contrôle du coût financier des projets par les fédérations.
- **Accord 2001** Vers la rationalisation des processus de gestion et la convergence informatique. Plan 2005-2010.
- **Fin 2002** Lancement du projet de convergence informatique.
- **Juin 2003** Décision de séparer les systèmes d'information de la Retraite et de la Prévoyance.
- **Juin 2004** Validation du concept d'Usine Retraite.



Projets de Convergence Informatique

En 2005, la construction de chacune des briques a été déléguée à des groupes producteurs. La présentation initiale des attributions a été mise à jour en fonction des rapprochements effectués entre groupes.



3 facteurs clés de succès :

- Capacité des groupes producteurs à concilier leur intérêt particulier et l'intérêt général de la retraite complémentaire.
- Capacité à mettre à disposition de l'ensemble des ressources nécessaires pour la réalisation de son projet.
- Cohérence d'ensemble de l'Usine Retraite, assurée par le groupe intégrateur (Réunica -Systaliens).

Nouveaux projets

De nouveaux projets peuvent-être mis en œuvre en complément de ceux représentés sur le schéma ci-dessus. Les attributions de ces nouveaux projets sont étudiées dans le cadre du G6 et rentrent dans le processus budgétaire annuel.



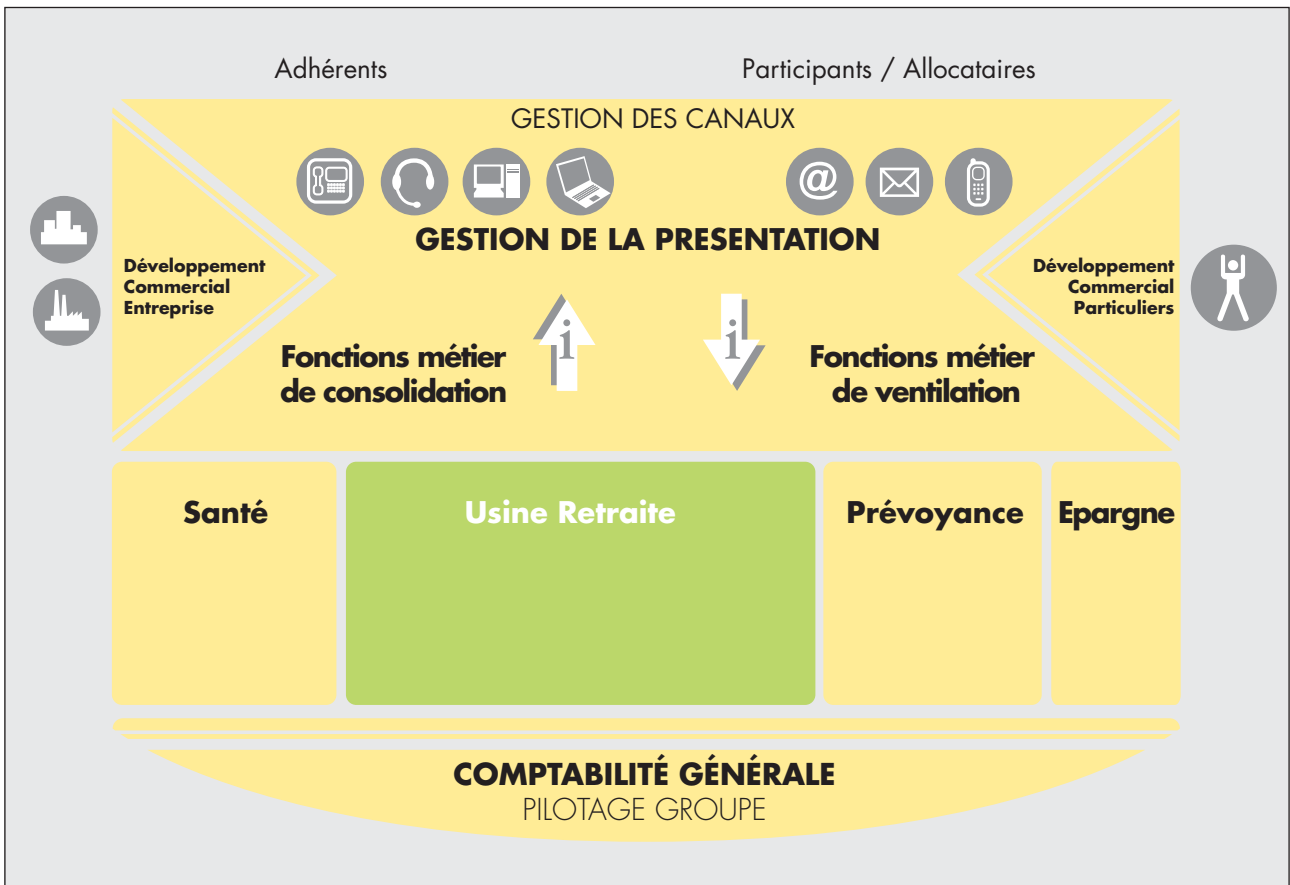
Objectifs du système cible Usine Retraite

L'Usine Retraite est un applicatif unique et autonome, utilisé par les Groupes de Protection Sociale, dans la gestion des processus du métier de la retraite complémentaire.

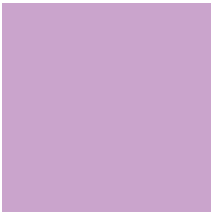
C'est, en quelque sorte, un progiciel traitant des fonctionnalités du cœur de métier Retraite. Il est conçu et développé par les institutions de retraite, pour les institutions de retraite, en prenant en compte l'existant. Il est installé dans chacun des groupes.

La séparation des structures juridiques et financières Retraite et Prévoyance, ainsi que le rythme différent des regroupements en retraite et en prévoyance conduisent à la **désimbrication des systèmes Retraite et Prévoyance** et, par conséquent, à l'abandon des systèmes d'information mixtes. Dans le même temps, il convient de conserver la possibilité d'une interaction entre le SI groupe et l'Usine Retraite afin de réaliser **l'unicité de service retraite - autres activités** et de ne pas impacter la manière dont chaque groupe souhaite gérer **sa relation clients**.

L'Usine Retraite dans le groupe



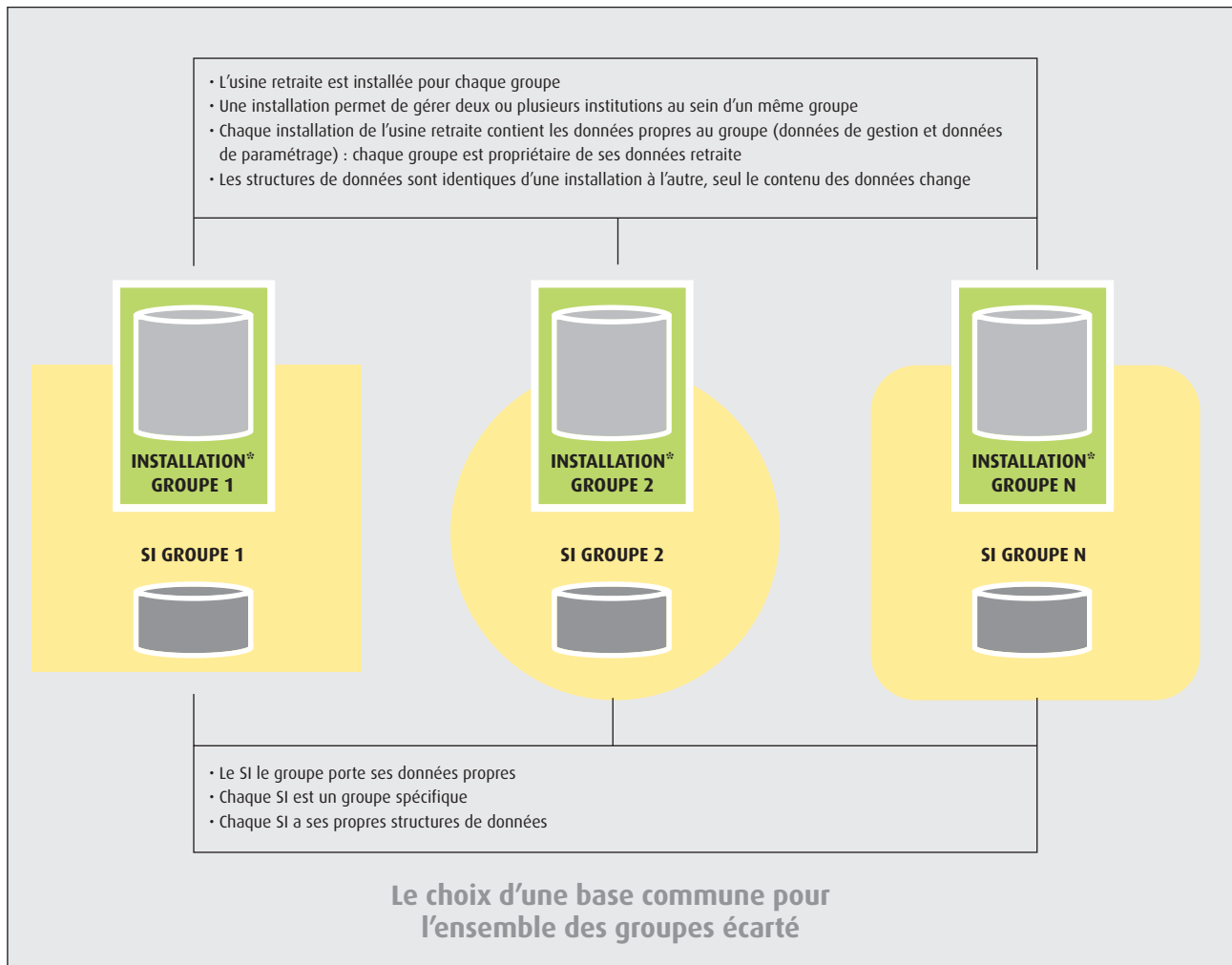
Désimbriquer les SI Retraite et Prévoyance tout en permettant une interlocution client unique.



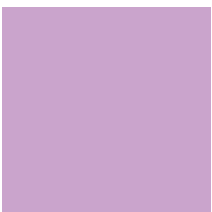
Usine Retraite : pourquoi Usine ?

- Parce que l'Usine Retraite traite des gros volumes d'informations ;
- Parce que l'Usine Retraite traite les tâches répétitives par une automatisation des processus ;
- Parce que l'Usine Retraite fonctionne en arrière plan et n'est pas en contact avec les clients.

L'Usine Retraite dans les groupes



**Installation de l'Usine Retraite : applicatifs communs avec données de paramétrage spécifiques à chaque groupe.*



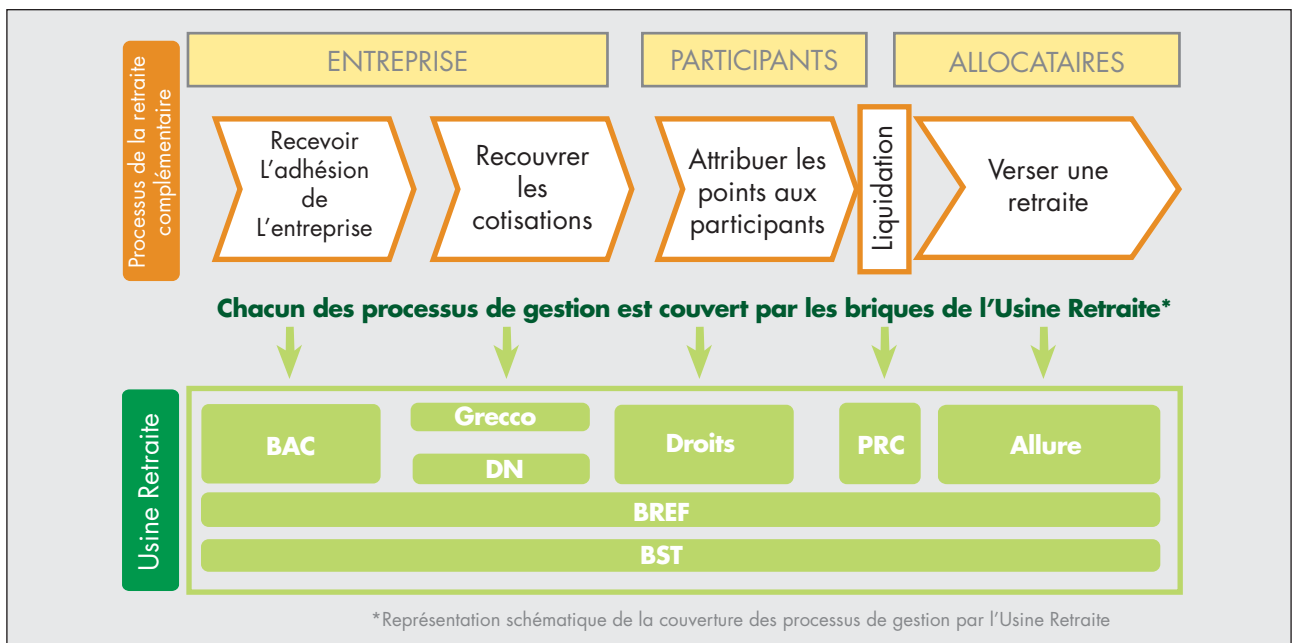


Principales briques de l'Usine Retraite

L'usine retraite est composée de 5 briques métier et 3 briques référentiels.
Le schéma ci-après met en évidence le lien entre les processus et les briques de l'Usine Retraite.

Chaque brique représente un ensemble fonctionnel ou technique qui doit pouvoir communiquer – c'est-à-dire être interopérable – avec les briques qui lui sont adjacentes dans le processus, avec le système d'information du Groupe et avec les systèmes d'information d'organismes extérieurs tels que l'ACOSS, la CNAV, etc.

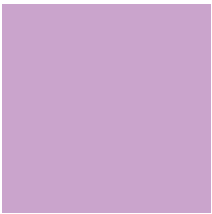
La réalisation de chaque brique est confiée à un groupe qui définit ses besoins pour les fonctionnalités concernées et s'assure qu'il pourra prendre en compte les besoins des autres groupes.



Un Logo pour L'Usine Retraite

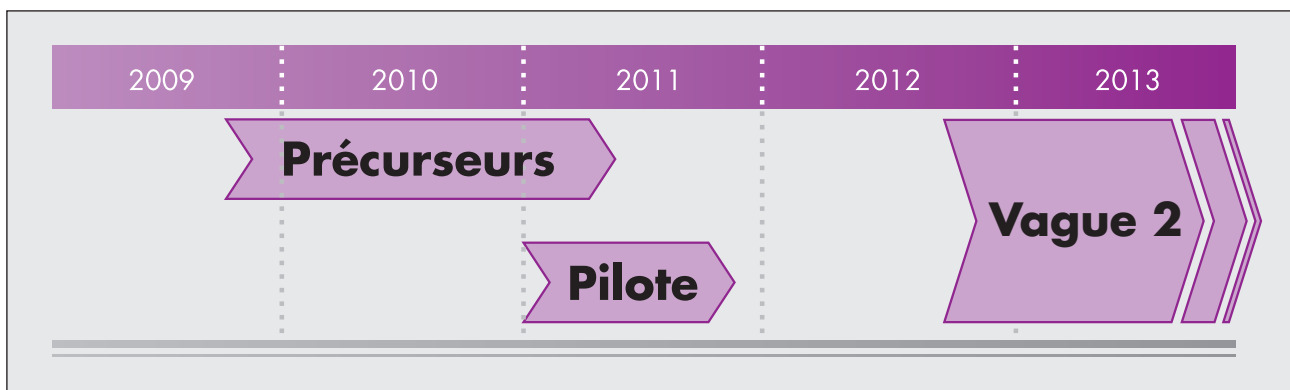
Créé pour identifier les actions liées à l'Usine Retraite, le logo UR a fait son apparition en 2009. Proposé par un groupe (AG2R), il a été adopté pour l'ensemble de la communauté dans la ligne du « travailler ensemble ».





Déploiement de l'UR

Les grands jalons du déploiement dans l'ensemble des GPS



Les groupes précurseurs déploient, dans un premier temps, une entité fonctionnelle déployable (EFD) :

- Aprionis et D&O : BAC-BREF-BST-DN-Droits sur le 4^{ème} trimestre 2009
- AG2R : BAC-BREF-BST-GRECCO sur le 1^{er} trimestre 2010
- Réunica : ALLURE, BREF allocataires, BST, sur le 3^{ème} trimestre 2010

Et, dans un second temps, l'intégralité de l'UR.

Le groupe pilote, Novalis Taitbout, réalise le premier déploiement complet de l'UR dans un délai restreint.

Les autres groupes « vague 2 » se positionnent sur une échéance de déploiement à horizon 2012.

Les scénarios de déploiement

Chaque groupe définit son propre scénario de déploiement selon ses contraintes internes. Plusieurs scénarios sont envisageables, notamment :

- Scénario « Big Bang » : déploiement de l'Usine Retraite dans sa globalité.
- Scénario « Cycle de gestion » : déploiement de l'Usine Retraite par lot suivant le cycle de gestion choisi. Par exemple, BBB/Grecco dans un premier temps pour les appels de cotisations, ensuite complété par DN/Droits pour les déclarations de salaire.

Chaque groupe a désigné un responsable de déploiement. Il a pour principales missions :

- De coordonner l'ensemble des chantiers techniques et d'accompagnement liés au déploiement de l'UR (migrations, interfaces, intégration, etc.).
- D'être le contact privilégié de la DSI rc et de l'informer des opérations relatives au déploiement et des choix effectués dans le cadre des instances internes du groupe.



Principes de management de la Convergence Informatique

Piloté par les Fédérations et réalisé par les Groupes, le programme engagé pour la Convergence Informatique s'appuie sur les principes de management suivants :

Une gouvernance fédératrice

L'organisation de la gouvernance a pour objectif de permettre d'atteindre les objectifs du programme.

Pour cela, elle se fonde sur :

- la maîtrise de la complexité et des risques par la mise en place d'instances de collaboration et d'arbitrage et de circuits de remontée des informations et des alertes ;
- la stimulation et la coordination des acteurs pour l'avancement des projets ;
- le soutien aux acteurs par l'apport d'expertise et le partage d'expérience.

Et, concernant plus particulièrement l'Usine Retraite :

Un mode décentralisé et communautaire

La décision a été prise de construire l'Usine Retraite selon un mode décentralisé fondé sur la collaboration entre les groupes et prenant en compte l'existant. La performance de cette collaboration est fondée sur la capacité des acteurs à concilier intérêt général et intérêt particulier. Elle requiert la mise à disposition des ressources pour la construction de l'Usine Retraite et la prise en compte des besoins de tous les groupes (communautarisation) pour la réalisation des produits. Elle implique l'obligation de convergence de l'ensemble des groupes vers les briques labellisées.

Une approche conjuguant volontarisme et pragmatisme

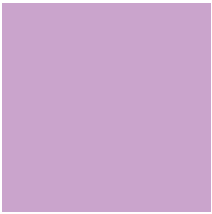
Les objectifs sont définis sans possibilité de retour arrière : périmètre de l'Usine Retraite, obligation de non régression, délais. Ce cadre étant posé, la mise en œuvre du programme sera effectuée progressivement en tenant compte des contraintes et des caractéristiques propres à chacun des groupes.

Par ailleurs, des ajustements seront effectués, si nécessaire, au cours du déroulement des opérations.

Une forte attention portée à l'accompagnement du changement

L'Usine Retraite va générer des changements pour les acteurs du programme comme pour les gestionnaires, futurs utilisateurs de l'Usine Retraite. Le programme intègre, dans cette perspective, un projet d'accompagnement du changement comprenant notamment des actions de communication et de formation. Il s'agit de fournir à chacun les repères et les éléments dont il a besoin pour pouvoir agir avec le maximum d'efficacité dans son domaine. Il devra prendre en compte des actions liées à l'évolution des processus, des règles de gestion, ...





Engagement des participants

Travailler ensemble dans une visée communautaire et dans le respect de l'intérêt général.

Les groupes candidats s'engagent à respecter les critères demandés par les Fédérations.

- Accord sur les engagements de la lettre de mission
- Auditabilité du projet
- Engagement de(s) groupe(s) à la maintenance de la brique réalisée, dans les conditions décrites dans le plan de maintenance validé par la DSI retraite complémentaire
- Engagement à prendre en compte les spécificités des autres groupes
- Engagement du groupe à mettre en œuvre les concepts et standards d'architecture de l'Usine Retraite
- Engagement à mettre en place une équipe support correctement dimensionnée
- Engagement à prendre en compte la réalisation d'un kit de migration
- Engagement à fournir un kit d'implémentation
- Engagement à fournir un kit de formation
- Engagement à ouvrir à un ou plusieurs membres de la fédération les comités de pilotage du projet
- Engagement à fournir tous les éléments de reporting requis par les fédérations
- Engagement à identifier les ressources mises en œuvre sur le projet
- Engagement à utiliser en priorité des ressources d'autres structures de la retraite complémentaire si appel à la sous-traitance

La charte de fonctionnement est un document qui précise les attentes vis-à-vis de l'ensemble des acteurs impliqués dans le programme Convergence Informatique.

Le programme Convergence Informatique est une opération qui fait appel à de nombreux acteurs d'origines diverses pour un objectif commun.

L'élaboration d'une charte de fonctionnement est née du sentiment de la nécessité de proposer et de partager des valeurs communes à l'ensemble des acteurs du programme.

La ligne directrice de ces valeurs est « travailler ensemble ».

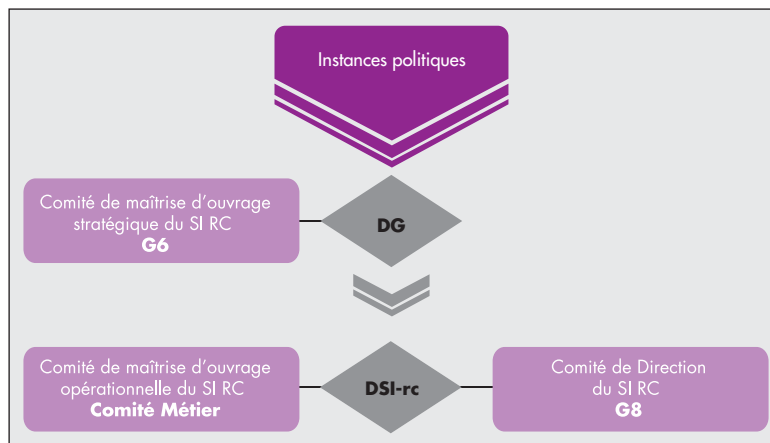
Les acteurs et les attentes associées sont, principalement :

- > Les intervenants impliqués dans le programme (MOA, MOE, prestataires, ...) :
 - Défense des principes de construction communautaire,
 - Prise en compte des modes de fonctionnement du programme,
 - Attitude contributive,
 - Participation aux efforts de communication du programme.
- > Les équipes opérationnelles mises en responsabilité dans le programme (GPS, GIE, CSN, équipes projet, ...) :
 - Mise en place de démarches adaptées à la complexité du programme,
 - Prise en compte de la perspective communautaire,
 - Exigence de transparence et de visibilité,
 - Exigence en terme de mobilisation des équipes
 - Respect des engagements.
- > Les structures fédérales chargées de coordonner et de piloter le programme :
 - Garantie de la cohérence d'ensemble,
 - Organisation de la coordination entre les acteurs,
 - Pilotage des risques.



Gouvernance du programme CI

Une gouvernance modifiée et renforcée pilotant l'informatique de la retraite complémentaire.



Composition

• Au niveau politique

Les bureaux et les conseils d'administration des fédérations Agirc et Arrco définissent les objectifs du Programme CI, les orientations, les budgets, les priorités stratégiques et suivent l'avancement du Programme CI. Pour cela, ils s'appuient sur les avis de **la Commission Informatique Arrco et du Groupe de Travail Informatique Agirc.**

Administrateurs

• Au niveau direction générale

Le Directeur général de l'Agirc et de l'Arrco s'appuie sur **le Comité de Maîtrise d'ouvrage stratégique du SI RC (G6)** pour définir les enjeux métier sur lesquels doit s'aligner le système d'information retraite complémentaire, approuver les plans projets et contrôler leurs évolutions.

Directeurs généraux des groupes de protection sociale représentant des plateformes informatiques et désignés par J.J.Marette : Ag2r-Isica (Ag2r), Réunica (Systalians), Pro BTP (Sicap), Malakoff Médéric (Si2m), Apicil (Alicre), Novalis Taitbout (Aramice)

Le **Comité des directeurs** est informé des décisions.

Directeurs généraux des groupes de protection sociale

• Au niveau du Directeur des Systèmes d'Information retraite complémentaire

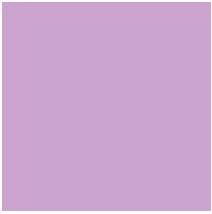
Le Directeur des Systèmes d'Information retraite complémentaire assure le suivi de l'avancement des objectifs d'ensemble. Il s'appuie sur les comités suivants :

▪ **Le Comité de maîtrise d'ouvrage opérationnelle (Comité Métier)** pour garantir les besoins Métiers retraite des groupes: valider les orientations métier, instruire les dossiers d'arbitrage métier, définir les règles fonctionnelles, garantir la cohérence de la solution avec les besoins métier, soutenir le plan d'accompagnement du changement transverse.

Directeurs retraite :
Ag2r, Aprionis, Malakoff-Médéric, Mornay, Novalis Taitbout, Pro BTP, Réunica

▪ **Le Comité de direction du SI-rc (G8) pour :** garantir la cohérence technologique du programme CI : valider les orientations technologiques, instruire les dossiers d'arbitrage technologique, valider les principes techniques.

Directeurs SI :
Ag2r, Alicre, ProBTP, Aramice, CSN, Si2m, Systalians



Direction des Systèmes d'Information retraite complémentaire (DSI-rc)

Une vision stratégique de l'informatique intégrant toutes les composantes de la globalisation.



La création de la DSI-rc, validée par les instances Agirc et Arrco en juin 2008, a pour objectif de répondre aux différents enjeux du système d'information de la Retraite Complémentaire. La nouvelle organisation est fondée sur deux principes majeurs :

> Distinguer plus clairement le programme Usine Retraite d'un ensemble plus vaste, le Système d'Information de la Retraite Complémentaire (SI-rc).

Il s'agit d'assurer la pérennité de l'Usine Retraite tout en permettant les évolutions stratégiques et technologiques du SI-rc.

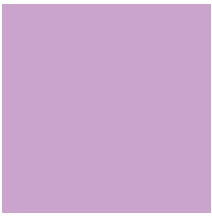
> Positionner, auprès du directeur SI retraite complémentaire, la direction opérationnelle des programmes qui doit disposer d'une autorité de projet sans ambiguïté et le cadrage stratégique retraite complémentaire qui devra instruire les dossiers dont l'échéance est plus à moyen terme dans le cadre d'un schéma directeur global.



Les missions de la DSI-rc

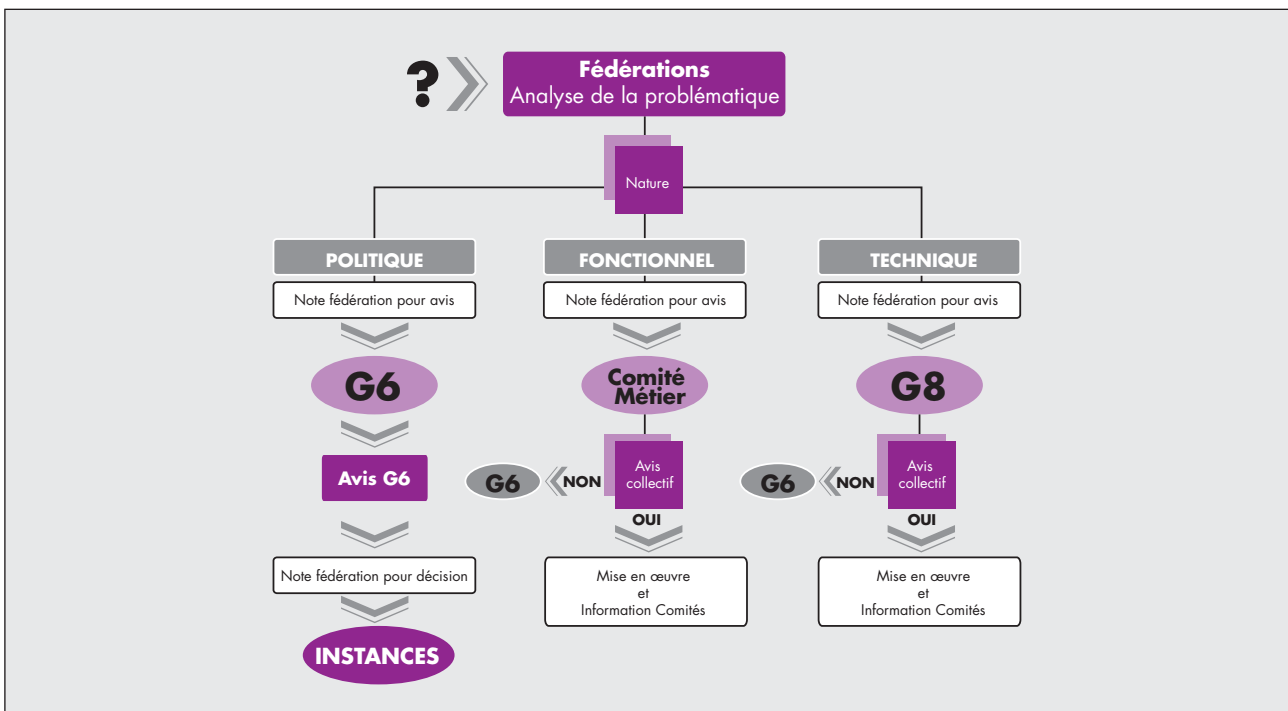
- Le Secrétariat Général (SG) a pour mission d'assurer une gestion efficace de l'informatique de la retraite complémentaire (comités de la gouvernance Informatique Retraite Complémentaire, Gestion des budgets et des Lettres de Mission, Plan de Communication de l'Informatique Retraite Complémentaire, référentiel des compétences, recensement des personnes affectées dans les projets SI Retraite Complémentaire et cartographie de leurs compétences, référentiel des ressources).
- La Direction du Cadrage Stratégique (CS) a pour mission de préparer la stratégie de l'informatique de la retraite complémentaire à moyen terme en cohérence avec les enjeux moyen terme de la retraite complémentaire (Plan stratégique informatique et schéma directeur, plan à moyen terme sur 3 ans glissants, schémas d'urbanisation et définition des architectures, élaboration des politiques, suivi de l'innovation technologique et recensement des compétences informatiques nécessaires).
- La Direction Opérationnelle des Programmes (DOP) a pour mission de diriger les programmes de développement qui lui sont confiés par la DSI Retraite Complémentaire, avec un focus sur la finalisation de la construction de l'UR et sur son maintien en condition opérationnelle (Direction des Programmes, PMO, intégration des briques, maintenance, déploiement et déclinaison opérationnelle sur le périmètre DOP des choix d'architecture fonctionnelle et technique de la DSI-rc).
- Le Centre de Services Nationaux (CSN) a pour mission de produire les briques qui lui sont confiées par la gouvernance informatique d'ensemble et d'en exploiter les composants non déployés. Il a notamment en charge les référentiels nationaux (Base Aura, Base de Localisation, Base Chômage, Base Fédérale Droits) et les traitements liés, ainsi que les applications de coordination informatisée entre institutions. Il a également pour mission de gérer les applications informatiques internes du GIE ainsi que le Système d'Information décisionnel des fédérations et leurs outils relationnels avec les groupes.





Circuits de décision et d'arbitrage

Les décisions sont prises, au plus tôt, par la structure adéquate, suivant la nature du problème, politique, fonctionnel ou technique



Le groupe producteur se voit confier par la DSI rc la responsabilité du projet et doit, généralement, en être le premier utilisateur.

Il a la charge d'organiser et de mener le projet à travers la mise en place d'un Comité de pilotage du projet, d'une équipe projet MOA et MOE et d'une gestion de projet appropriée.

Il traite tous les aspects du projet : fonctionnels, techniques et accompagnement du changement.

Il est moteur sur son domaine mais recherche l'enrichissement et la validation de son cahier des charges au travers d'une structure élargie animée par les fédérations.

Au démarrage du projet, le groupe producteur met en place une équipe projet pour conduire le projet qui lui a été confié et qui fait l'objet d'un plan projet validé par la DSI rc.

Les groupes utilisateurs fournissent des experts identifiés sur des thèmes métier ou informatique pour :

- aider à résoudre des problèmes remontés par le groupe producteur ;
- élargir la réflexion sur les besoins du groupe producteur aux besoins des autres groupes ;
- donner un avis global sur la solution retenue.

Les groupes utilisateurs peuvent répondre à la demande du groupe producteur ou des coordinations projet ou métier. Ils peuvent également agir de manière pro-active et demander à intervenir sur des sujets les concernant.



Financement et suivi des projets

Le financement

> Principes généraux

Des projets communautaires financés par les régimes

- Les projets du programme de convergence concernent l'ensemble des institutions ; à ce titre, leur développement (initial et versions évolutives) est financé sur le Fonds Commun d'Intervention Agricole Arrco (FICAA) géré par les fédérations.
- La maintenance des briques UR déployées dans les institutions et l'exploitation des briques non déployées (communication inter-OPS) sont financées par une dotation spécifique attribuée aux entités concernées.

Au prix coûtant après une validation préalable

- le coût de développement correspond aux jours.hommes (MOE et AMOA) valorisés par un coût journalier majoré éventuellement des autres charges et du poids des frais de structure non couverts par les dotations de gestion des institutions. Il est présenté dans le « plan projet » pour validation.
- Les coûts de maintenance et d'exploitation sont également présentés pour validation.

A une date de financement différenciée selon les phases

- Pour le développement des projets à la date de validation du fonctionnement du projet.
- Selon les règles de versement des dotations de gestion pour la maintenance des briques UR et l'exploitation des autres projets.

En excluant les opérations internes de migration et d'adaptation

- Les migrations sur l'Usine Retraite ainsi que les adaptations de systèmes d'information sont financées par les groupes.

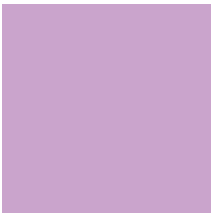
> Modalités de mise en œuvre

Les droits et obligations des fédérations et des institutions du groupe attributaire sont formalisés :

- Dans une lettre de mission pour le développement des briques Usine Retraite et des autres projets de convergence. Cette contractualisation aborde, outre le financement : le cadre général du programme et son lien avec la mission d'intérêt général des fédérations et des institutions, le périmètre fonctionnel, la propriété du logiciel à l'issue du développement, les engagements des parties ainsi que les spécificités du projet.
- Dans un contrat de maintenance et/ou un contrat de service pour la maintenance des briques UR et l'exploitation des autres projets.

L'entité de réalisation désignée par les institutions du groupe attributaire doit disposer des fonds nécessaires à la réalisation du projet :

- Les principes généraux de financement ne doivent pas conduire à des problématiques d'arbitrage de ressources au sein du GIE ou l'Association (de moyens ou informatique) qui développe pour le compte des institutions.
- Les institutions effectuent donc les avances nécessaires.
- Des avances peuvent être effectuées par les fédérations dans le cadre réglementaire habituel et en fonction de la nature du projet et de son avancement.



Le développement des briques ne doit pas perturber la lisibilité des informations comptables et budgétaires :

- Les principes de comptabilisation à respecter pour ces projets, réalisés pour le compte des fédérations, sont fixés par celles-ci.
- Les budgets des institutions doivent isoler le coût lié au développement des projets convergence ou au minimum indiquer le remboursement attendu.

Les alliances techniques

- Un groupe producteur peut convenir d'alliances techniques avec d'autres GPS afin de mutualiser des ressources et compétences. Dans cette hypothèse, les moyens sont placés sous la responsabilité opérationnelle du groupe producteur. Leur financement suit les principes généraux.

Le suivi des projets et du programme

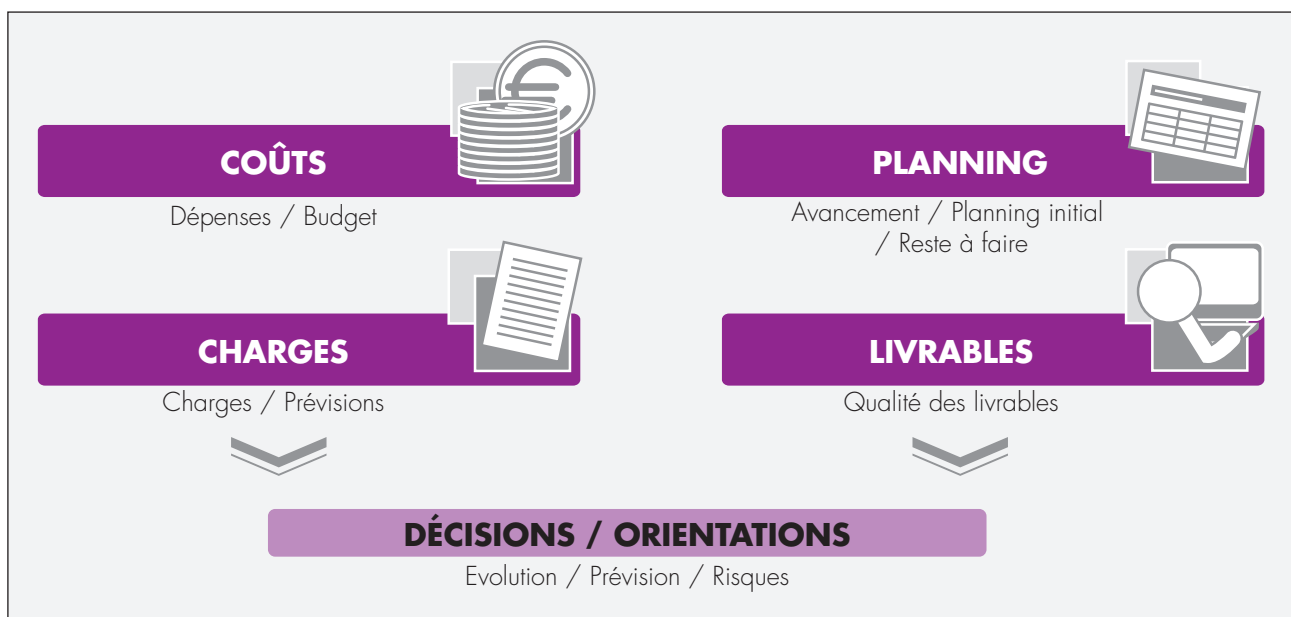
L'objectif est de :

- Mémoriser les engagements initiaux relatifs aux projets du programme de convergence.
- Suivre globalement ces projets (budgets, charges, livrables, planning) tout au long de leur cycle de vie et en identifiant les dérives éventuelles par rapport aux engagements initiaux (reste à faire...).
- Préparer le reporting à destination des instances de gouvernance du Programme Convergence, en identifiant les décisions et les arbitrages nécessaires.

Le reporting est mensuel vers le comité de pilotage et le comité métier ; il est trimestriel vers les instances politiques.

Les données demandées aux groupes attributaires permettent, avec les informations issues de la DOP (direction opérationnelle des programmes), de constituer le tableau de bord de chaque projet et celui du programme.

Composantes du tableau de bord





Accompagnement du programme CI ---

Les projets de Convergence Informatique sont porteurs de changements à la fois pour les acteurs et pour les utilisateurs du système.

Il est important, dans cette perspective d'apporter à tous les collaborateurs concernés les informations et le soutien nécessaire à leur participation active dans cette évolution.

Le plan de communication et le plan de formation définissent les actions à mener tout au long du programme. Parmi les premières actions d'accompagnement lancées, citons particulièrement :

> Pour la communication

- **La Lettre de la Convergence Informatique**

L'objectif de cette lettre mensuelle est de rendre compte de l'avancement du programme : informer sur les actions des comités de la gouvernance, des groupes de travail et sur le suivi des différents projets. Elle est diffusée chaque mois par messagerie et mise à disposition sur l'Extranet CI et sur la base Césaria.

- **La Journée annuelle de l'Informatique de la Retraite Complémentaire**

Destinée aux acteurs du programme, cette journée annuelle permet de partager l'avancement des différents projets. Elle est également l'occasion de recueillir le témoignage de professionnels intervenant dans d'autres secteurs.

- **Le glossaire métier**

Ce glossaire est destiné aux acteurs du programme. Il a été élaboré à partir des définitions proposées par les groupes de travail sur le langage commun.

- **L'extranet**

L'extranet est une base documentaire créée pour permettre la mise à disposition, en un lieu unique, de l'ensemble des documents de référence utiles aux projets. Le nom de domaine est extranetci.

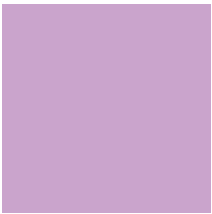
> Pour la formation

- **La formation pour l'accueil des nouveaux acteurs du programme** : les fondamentaux de la Convergence Informatique

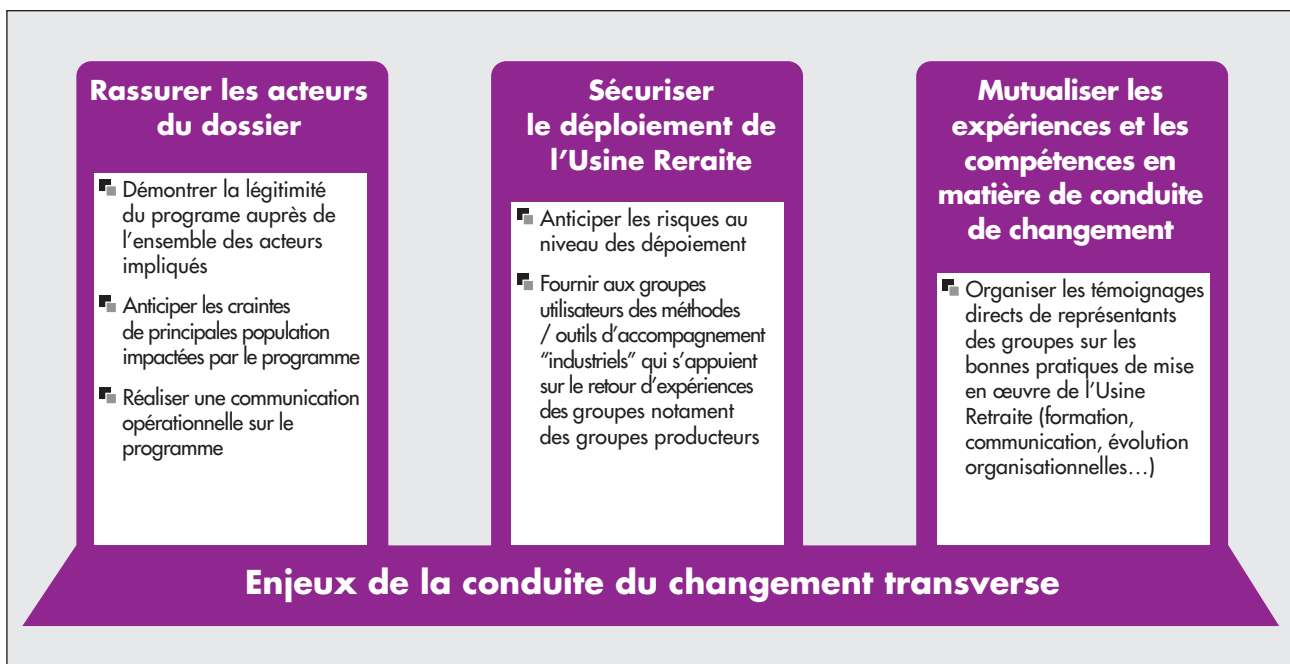
- **Les formations techniques** : architecture, outils de développement...

- **Les formations des utilisateurs** à la prise en main des nouveaux outils.

Pour accompagner les 16 000 gestionnaires concernés par l'Usine Retraite dans les groupes, il est impératif d'assurer la conduite du changement au niveau des fédérations et au niveau des groupes.



Un projet nommé **Accompagnement du Changement Transverse (ACT)** a été identifié, les enjeux de ce projet sont de :



• **L'ACT comprend 5 axes** : formation, communication, mesure des écarts, appui au démarrage et appui renforcé aux précurseurs et au pilote.

Un réseau de porteurs de conduite du changement a été mis en place. Il est composé d'une vingtaine de personnes au sein des groupes de protection sociale et est animé par les fédérations.

Pour identifier les actions menées dans le cadre de l'accompagnement du changement transverse, l'équipe ACT a élaboré un logo auquel est associée une signature :
« Réussir ensemble l'Usine Retraite »





Socle référentiel

Le socle référentiel est constitué par les normes applicables à l'ensemble des projets de convergence. Il comprend les éléments suivants :

- Le périmètre fonctionnel des briques Adhésion-Recouvrement-Compte, DNA-Droits, Allocataires, Référentiels.
- Les fonctions assurées par le « bureau », à partir duquel seront lancées toutes les applications de l'UR : habilitations, corbeille, affectation des tâches, événements.
- La normalisation des échanges éditiques et l'indépendance de l'UR vis-à-vis des outils d'éditique des groupes.
- Le plan qualité du programme UR, cadre dans lequel les projets se dérouleront.
- Les migrations vers l'UR standardisées par la conception d'un kit de migration intégré au développement de chaque brique.
- Les principes généraux de l'architecture TP définis en fonction de l'état de l'art et des standards du marché.
- Les normes de conception des batchs et des bases de données édictées pour homogénéiser et faciliter l'exploitation de l'UR.

Pour illustrer les principes d'architecture détaillés dans le plan qualité programme, on pourra citer les éléments suivants :

- L'Usine Retraite est autonome : un groupe ne faisant que de la retraite doit pouvoir l'utiliser sans avoir à redévelopper quoi que ce soit.
- Elle est constituée de standards : système d'exploitation, SGBD, protocoles de communication, moniteurs transactionnels, méthodes d'utilisation...
- Elle est communicante avec les systèmes d'information des groupes et avec l'extérieur (GIP-MDS, GIP-inforetraite, etc).
- Elle est maintenable : son évolution ne doit pas être bloquée par les travaux d'intégration mis en œuvre par un groupe.

L'articulation groupes / fédérations

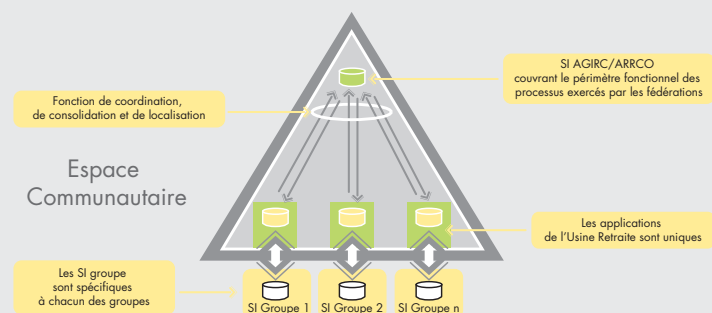
Niveau groupes

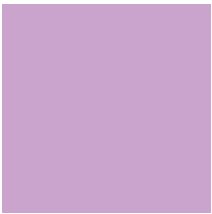
- Les postes de travail relèvent de l'informatique Groupe avec des contraintes fixées par l'Usine Retraite.
- Le réseau local dans les centres de gestion, ainsi que le réseau longue distance entre les sites géographiques du groupe, sont sous la responsabilité de l'informatique Groupe.
- Le réseau WAN qui relie les groupes et le CSN est de la responsabilité des fédérations.
- Chaque groupe est propriétaire de ses données.

Niveau fédérations

Au niveau national se trouvent les SI des fédérations comportant les fonctions de pilotage des régimes et les fonctions de coordination et de consolidation des données.

Le CSN, plaque tournante de l'ensemble du système, dispose d'un annuaire permettant d'identifier les institutions responsables des données.





Glossaire

du Programme Convergence Informatique

• Brique

Lotissement de l'Usine Retraite correspondant à l'attribution à un contractant d'un ensemble fonctionnel ou technique (ex : PRC, brique Allocataire, Intégration Usine Retraite).

• Comité Spécialisé Brique (CSB)

Un Comité Spécialisé par brique réunit périodiquement les « délégués métiers » des Groupes Utilisateurs désignés par le Comité Métier pour retenir les demandes de maintenance à instruire, valider les solutions proposées par le Groupe Producteur et prioriser les demandes à prendre en compte (Validation/priorisation).
Il est animé par la DOP.

• Comité des bonnes pratiques PRC

Lieu d'échange d'expérience sur les difficultés rencontrées, il a pour vocation d'optimiser l'utilisation de la PRC en proposant par exemple de nouvelles pratiques communautaires ou des évolutions réglementaires, à officialiser le cas échéant par instruction, ou en permettant aux groupes de mutualiser leur meilleures pratiques.
Il est animé par le CSN.

• CDP

Comité des Directeurs de Programmes.

• Désimbrication

La désimbrication est en informatique la traduction de la spécialisation des métiers de la retraite complémentaire et de la prévoyance. Elle consiste, pour les groupes, à isoler, à l'intérieur de leurs systèmes d'information, les applicatifs Retraite Complémentaire des autres applicatifs du groupe. Elle permet de préparer l'arrivée de l'Usine Retraite dans les groupes, en identifiant les périmètres fonctionnels aux activités dédiées à la retraite.

• GIP MDS

Groupement d'Intérêt Public Modernisation des Déclarations Sociales.

• GPS

Groupe de Protection Sociale

• GPPS

Groupe Paritaire de Protection Sociale

• Groupe de travail

Face à des problématiques qui présentent des enjeux communs, un groupe de travail, réunissant des experts de différents groupes de protection sociale et des fédérations Agirc-Arrco, permet d'établir ou valider des solutions.

• Groupe intégrateur

Il s'assure que les briques, une fois assemblées, fonctionnent et rendent le service attendu.

• Groupe pilote

C'est le groupe choisi pour réaliser un déploiement complet de l'UR dans un délai restreint, et capitaliser sur cette expérience au profit des groupes qui déploieront ensuite

• Groupes précurseurs

Ce sont les groupes producteurs qui déploient leurs propres briques dans leur environnement. Dans un second temps, ils déploieront l'UR dans son intégralité.

• Groupe producteur / Groupe utilisateur

Groupe de protection sociale qui contribue à un projet communautaire du programme CI. Ce groupe doit s'assurer qu'il pourra prendre en compte les besoins des autres groupes, les groupes utilisateurs.
Un groupe peut être producteur pour un projet et utilisateur pour un autre.



• Groupe d'intervention

Groupe de travail constitué d'experts référencé sur un sujet et mobilisé par la DOP en fonction des besoins.

• Interopérabilité

Aptitude de 2 ou plusieurs systèmes (logiciels ou matériels) à fonctionner ensemble en utilisant des standards communs.

• Kit d'implémentation

Ensemble de dossiers fournis par le groupe producteur permettant aux autres groupes de disposer des informations nécessaires pour installer la brique dans leur SI.

• Kit de migration

Ensemble de dossiers fournis par le groupe producteur permettant aux autres groupes de disposer des informations nécessaires pour migrer les données dans la brique Usine Retraite.

• Labellisation

Validation de la brique comme composant de l'Usine Retraite.

• Lettre de mission

Contrat établi entre les fédérations et les groupes pour la réalisation des projets de convergence.

• MOA – Maîtrise d'ouvrage

Dans un projet de système d'information, rôle attribué aux acteurs responsables de la définition des objectifs du projet. En particulier, la maîtrise d'ouvrage définit les besoins et effectue la recette fonctionnelle de l'application.

• MOA référente

Pour le CSN, qui ne dispose pas des même ressources MOA qu'un autre producteur, ce rôle est assumée par une MOA dite référente, mise à disposition par un des Groupes de la communauté.

• MOE – Maîtrise d'œuvre

Dans un projet de système d'information, rôle attribué aux acteurs responsables de la conception et de la réalisation de la solution informatique.

• Plan projet

Un Plan projet décrit les livrables du projet, le périmètre fonctionnel, les processus techniques et de gestion, les ressources du projet, les plannings et les autres plans nécessaires à la réalisation du projet.

• PMO – Project Management Office

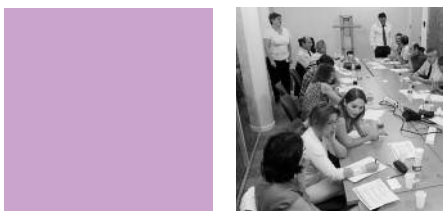
Terme informatique désignant la cellule de pilotage de projets, assuré par la DOP dans le cadre du programme de Convergence Informatique.

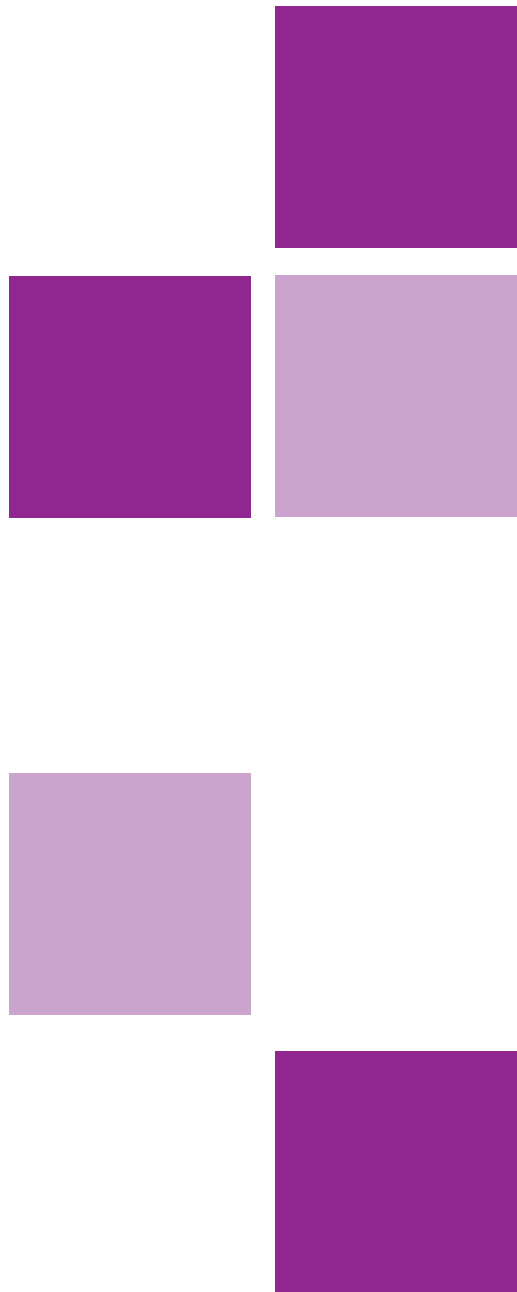
• Projet

Un projet est une façon de mobiliser les ressources de l'entreprise pour assurer une mission ponctuelle correspondant à des objectifs précis de contenu de délai et de coût. Il est pris en charge par un dispositif spécifique.

• Socle référentiel

Ensemble des normes applicables aux projets de convergence.





● RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

agirc *et* **arrco**

Siège – 16-18, rue Jules César
75012 Paris

Tél. : 01 71 72 12 00

Fax : 01 44 67 61 46

CSN – 21, chemin du Plantey
BP 114

33173 Gradignan Cedex

Tél. : 05 57 96 56 00

Website : www.agirc-arrco.fr